



Commission de la science, de
l'éducation et de la culture
CH-3003 Berne

wbk.csec@parl.admin.ch
parl.ch

À l'attention :

- des partis politiques
- des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
- des associations faîtières de l'économie
- des milieux intéressés

Le 6 juillet 2026

25.403 Iv. pa. CSEC-E. Modification de la loi sur les écoles suisses à l'étranger

Mesdames, Messieurs,

Le 29 juin 2026, dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative parlementaire visée en titre, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États (CSEC-E) a adopté son **avant-projet de modification de la loi sur les écoles suisses à l'étranger**, assorti d'un rapport explicatif, en vue de la consultation.

L'initiative parlementaire vise à modifier la loi sur les écoles suisses à l'étranger pour permettre le recrutement d'enseignants suisses et de responsables d'établissement par un employeur sis en Suisse, en vue de leur détachement auprès des écoles suisses reconnues à l'étranger. Cette modification législative doit faciliter le recrutement d'enseignants suisses, améliorer leurs conditions d'engagement et favoriser la mobilité.

Dans le cadre de la procédure de consultation, nous vous soumettons par la présente l'avant-projet précité – assorti du rapport explicatif – pour avis. Le délai pour la consultation est fixé au **1^{er} novembre 2026**.

La procédure de consultation se déroulera **par voie électronique**. Les documents relatifs à la consultation sont disponibles sur les pages suivantes :

- <https://www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing#Parl>.
- <https://www.parlament.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-csec/rapports-consultations-csec>

Nous vous prions de saisir votre prise de position et de nous la faire parvenir au moyen de l'outil en ligne suivant : <https://www.consultations.admin.ch/consultations/ui/home>.

S'il ne vous est pas possible de rédiger votre avis en ligne, vous pouvez le téléverser sous forme de document électronique (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF) sur la plateforme « Consultations », sous « Pour avis », ou l'envoyer à l'adresse suivante : stabsstelledirektion@bak.admin.ch.

Nous vous prions de bien vouloir y ajouter les coordonnées de la personne responsable du dossier.



Dans le cadre de cette procédure, les Services du Parlement collaborent avec l'Office fédéral de la culture (OFC). Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à M. Pierre-Alain Jaquet, du secrétariat des CSEC (pierre-alain.jaquet@parl.admin.ch, +41 58 322 97 41), ou à M. David Vitali, de l'OFC (david.vitali@bak.admin.ch / +41 58 465 70 19).

Vous remerciant par avance de votre coopération, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Matthias Michel
Président de la commission